

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux ENDIS réalisés par l'entreprise DS TRAVAUX – 27 rue d'Ennevelin – 59710 AVELIN au n° 4 rue François Cousin,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux rue François Cousin jusqu'au n° 8 ainsi que rue Pontier jusqu'au n° 1 du **Mardi 24 Juin 2025 au Dimanche 24 Août 2025**.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 kms/h et la circulation se fera par alternat par feux tricolores.

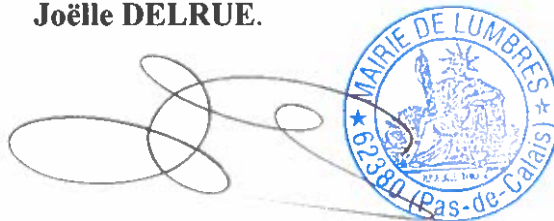
Article 3 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par le demandeur

Article 4 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise DS TRAVAUX,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 16 Juin 2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **18 JUIN 2025**